



REVALORISATIONS SALARIALES dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux



- **Personnels non médicaux** des EHPAD et des établissements rattachés à un établissement public de santé ou à un EHPAD de la FPH
- **Personnels paramédicaux, aide médico-psychologique, assistant de vie sociale, accompagnant éducatif et social**
- **Personnels socio-éducatifs** exerçant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif

+183€
nets/mois
en moyenne



- **Personnels paramédicaux** des établissements et services publics et privés financés ou cofinancés par l'assurance maladie ou la branche autonomie

+35€
nets/mois
en moyenne



- **Revalorisation de la valeur du point d'indice** pour l'ensemble des agents publics et transposition de la mesure dans le secteur privé non-lucratif

+3%
revalorisation



- **Personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** du secteur privé non lucratif suite à l'avenant 43 de 2020

Refonte des
grilles
de salaire



mai 2023

